

Ce rapport sur "le volontariat des retraités et préretraités", demandé par Pierre Mauroy à Jean-Pierre Sueur en 1982 à la suite des Assises nationales des Retraités et personnes âgées, a été remis en 1984 à Laurent Fabius, Premier ministre.

L'abaissement de l'âge de la retraite, la multiplication des cessations anticipées d'activité et les progrès de la longévité ont provoqué une augmentation importante du nombre des retraités, et un allongement sensible de la durée de la "troisième partie de la vie".

A moins de condamner les retraités à une inacceptable "mort sociale", ce troisième temps de la vie ne peut être synonyme d'inactivité ou d'inutilité.

Et comme il n'est pas souhaitable, en cette période de chômage, d'encourager le cumul d'une retraite et d'un emploi, l'activité des retraités prend — et prendra plus encore à l'avenir — la forme du "bénévolat" ou du "volontariat".

Comment favoriser le développement, dans de bonnes conditions, du bénévolat des retraités et préretraités ? Plus largement, comment promouvoir une meilleure insertion de cette population dans la vie sociale ?

Telles sont les questions auxquelles le présent rapport s'efforce de répondre.

Refusant de faire du bénévolat un "alibi", il présente, dans sa première partie, une analyse des problèmes que pose la cessation d'activité, et notamment la cessation anticipée d'activité, telles qu'elles sont vécues aujourd'hui - problèmes que le recours au bénévolat ne suffit pas à résoudre. Il se propose, dans sa seconde partie, de "fonder le volontariat sur des bases claires"-ce qui suppose, en particulier, que celui-ci ne se substitue pas à un emploi "existant ou susceptible d'être créé". Enfin, ce rapport inventorie, dans sa troisième partie, les multiples champs d'intervention qui s'offrent aux retraités et préretraités et, à partir de la description d'expériences concrètes, il fait de nombreuses propositions pour une "retraite active" et plaide pour de "nouvelles formes de solidarité entre les générations".

>> [Le texte intégral du rapport](#)

La lettre de mission de Pierre Mauroy

Monsieur le Député,

Les Assises nationales des retraites et des personnes âgées, qui se sont tenues du 28 mars au 1er avril dernier, ont témoigné du souhait de cette catégorie de la population de rompre avec l'isolement et la dépendance et de participer activement à la vie sociale.

L'abaissement de l'âge de la retraite augmente ce potentiel d'hommes et de femmes d'expérience, disponibles et souvent désireux de s'engager dans la vie associative, au service de leurs concitoyens.

C'est pourquoi j'ai décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du Code électoral, de vous placer en mission temporaire auprès du secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des personnes âgées, afin que vous étudiez les conditions d'exercice du bénévolat.

A ce titre, vous rechercherez plus particulièrement une définition du volontariat et examinerez les obstacles juridiques et administratifs que rencontre cette activité.

Je vous demande de me remettre, ainsi qu'au secrétaire d'Etat chargé des personnes âgées, un rapport comportant les conclusions auxquelles vous serez parvenu au terme de votre mission.

Il va de soi qu'avant la remise officielle du rapport, le contenu de celui-ci ne doit donner lieu à

aucune publicité.

Votre désignation fera l'objet d'un décret qui sera publié incessamment au Journal Officiel.
Veuillez agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Pierre MAUROY

Les membres de la commission

Rapport de la commission

Anne-José FULGERAS

- Robert BAGUET
- Jacques BOYER
- Laurence BOYER
- Chantal BRUNEAU
- Léon DUJARDIN
- Marcel GONIN
- Nicole HENRY
- Georges LOISY
- Alain ROZENKIER
- Robert SZIGETTI

>> [Le site de l'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat](#)